

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 7 février 2022
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance et mot de la mairesse
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de réponses et questions du public

RECONNAISSANCE

- 10.04** Reconnaître la contribution d'organismes qui favorisent la participation des membres des communautés noires au développement de LaSalle et rendre hommage aux artistes madame Dorothy Rhau et monsieur Jonathan Emile pour leur contribution au rayonnement des communautés noires dans le cadre de la 31e édition du Mois de l'histoire des Noirs.
1228157001

PROCÈS-VERBAL

- 10.05** Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 17 janvier 2022, à 19 h.
- 10.06** Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 19 janvier 2022.
1222363003

20 – Affaires contractuelles

CONTRAT

20.01 Accorder un contrat à Afcor Construction Inc., pour des travaux d'amélioration de l'accessibilité universelle au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux de l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 1 705 982,10 \$ taxes incluses (contrat : 1 371 651,75 - contingences: 274 330,35 \$ - incidences: 60 000 \$) Appel d'offres public n°702748 - Contrat BAT.21-378 (4 soumissionnaires).

1220269001

20.02 Autoriser une dépense additionnelle maximale de 124 500 \$ taxes incluses, pour le contrat octroyé à Constructions Emcon Inc. pour des travaux de démolition et de reconstruction du chalet Michele-Panetta dans l'arrondissement de LaSalle, majorant ainsi le montant du contrat de 1 489 564,02 \$ taxes incluses à 1 614 064,02 \$ taxes incluses.

1220269002

IMMEUBLE - LOCATION

20.03 Autoriser la signature du bail entre l'arrondissement de LaSalle et Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle No 3147 pour l'année 2022 pour une somme maximale de 24 000 \$ incluant toutes les taxes si applicables.

1213630004

CONTRIBUTION FINANCIÈRE

20.04 Accorder un montant de 2 000 \$ à Bienvenue à l'immigrant dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

1229309001

20.05 Accorder un montant de 800 \$ au Club de l'âge d'or Margherite d'Oro dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

1229309002

30 – Administration et finances

BUDGET - AUTORISATION DE DÉPENSE

30.01 Affecter un montant de 87 561 \$ des surplus de l'arrondissement au budget d'opération pour compléter les services professionnels afférents aux travaux de réfection du chalet et du site de la Marina de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du contrat accordé à Viau Bastien Gosselin Architectes Inc.

1223035003

30.02 Affecter un montant de 174 088 \$ des surplus de l'arrondissement au budget d'opération pour terminer la réalisation des travaux du projet domiciliaire Bois-des-Caryers.
1223035004

ÉVÉNEMENT / PROCLAMATION

30.03 Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande d'assistance au programme d'ensemencement pour une relève à la pêche (PERP) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et au programme Pêche en herbe de la Fondation de la faune du Québec (FFQ) dans le cadre de la Fête de la pêche 2022.
1227551001

30.04 Autoriser l'école secondaire Dorval-Jean-XXIII à tenir une course sur le sentier piétonnier et cycliste du boulevard LaSalle le vendredi 22 avril 2022 pour la 9e édition du Grand Défi Pierre Lavoie.
1227817002

REDDITION DE COMPTES

30.05 Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 1er décembre au 31 décembre 2021, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour décembre 2021.
1223035001

30.06 Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 1er janvier au 25 janvier 2022.
1223035002

40 – Réglementation

RÈGLEMENT - ADOPTION

40.01 Adopter le règlement LAS-0150 autorisant un emprunt de 2 132 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans l'arrondissement de LaSalle sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.
1216152013

40.02 Adopter le règlement LAS-0151 autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs et de piscines dans l'arrondissement de LaSalle sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.
1216152014

- 40.03** Adopter le règlement LAS-0152 autorisant un emprunt de 205 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et décréter la tenue d'un registre afin de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter.

1216152015

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

- 40.04** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre l'agrandissement en cour arrière et la reconfiguration de l'entrée principale du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux situé au 7644, rue Édouard (lot numéro 1 079 309).

1222363005

- 40.05** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la transformation de l'ancien hôtel de ville en lieu de diffusion culturelle situé au 13, avenue Strathyre (lot 1 929 678).

1222363004

URBANISME - PERMIS

- 40.06** Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 7 375 \$ pour la demande de permis (3002112454) visant la construction d'un bâtiment de type « trifamilial » sur le lot numéro 1 929 903 (rue Athole) et abroger la résolution numéro CA21 20 0461.

1222363001

- 40.07** Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 7 500 \$ pour la demande de permis (3003040795) visant la construction d'un bâtiment de type « triplex avec logement au sous-sol » sur le lot numéro 1 077 475 (9e Avenue) et abroger la résolution numéro CA21 200430.

1222363002

CIRCULATION / STATIONNEMENT

- 40.08** Autoriser l'ajout d'espaces de stationnement réservés pour personnes handicapées sur diverses rues dans l'arrondissement de LaSalle.

1227151003

50 – Ressources humaines

- 50.01** Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

1226456001

51 – Nomination / Désignation

NOMINATION / DÉSIGNATION

- 51.01** Désigner pour l'année 2022 madame la conseillère de la Ville Laura Palestini à titre d'observatrice au conseil d'administration du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux.
1225212003
- 51.02** Désigner madame la conseillère de la Ville Laura Palestini à titre d'administratrice au sein du conseil d'administration de la Société de la salle Jean-Grimaldi, en remplacement de monsieur le conseiller de la Ville Richard Deschamps.
1225212002
- 51.03** Approuver la désignation de M. Richard Deschamps, conseiller de la Ville du district Sault-Saint-Louis, à titre de représentant de l'arrondissement de LaSalle au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.
1225212004

60 – Information

- 60.01** Dépôt des rapports mensuels de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour les mois de décembre 2021 et de janvier 2022.

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance



Dossier # : 1228157001

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Reconnaître la contribution d'organismes qui favorisent la participation des membres des communautés noires au développement de LaSalle et rendre hommage aux artistes madame Dorothy Rhau et monsieur Jonathan Emile pour leur contribution au rayonnement des communautés noires dans le cadre de la 31^e édition du Mois de l'histoire des Noirs.

De reconnaître la contribution d'organismes qui favorisent la participation des membres des communautés noires au développement de LaSalle et rendre hommage aux artistes Madame Dorothy Rhau et Monsieur Jonathan Emile pour leur contribution au rayonnement des communautés noires dans le cadre de la 31^e édition du Mois de l'histoire des Noirs.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-01-26 18:25

Signataire : Christianne CYRENNE

Directrice Travaux Publics
LaSalle , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1228157001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reconnaître la contribution d'organismes qui favorisent la participation des membres des communautés noires au développement de LaSalle et rendre hommage aux artistes madame Dorothy Rhau et monsieur Jonathan Emile pour leur contribution au rayonnement des communautés noires dans le cadre de la 31e édition du Mois de l'histoire des Noirs.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 31 ans, le Mois de l'histoire des Noirs met en lumière la contribution essentielle des personnes des communautés noires au développement du Québec. Annuellement en février, nous soulignons et célébrons leur savoir-faire, leurs talents et leurs visions.

Rappelons que la célébration du Mois de l'histoire des Noirs en Amérique du Nord, durant le mois février, a débuté aux États-Unis avec la Semaine des Noirs en février 1926. En décembre 1995, la Chambre des communes a reconnu officiellement le mois de février comme étant le Mois de l'histoire des Noirs au Canada à la suite d'une motion initiée par Dr. Augustine. En 2006, l'Assemblée nationale du Québec adopte le projet de loi visant à faire du mois de février le Mois de l'histoire des Noirs. Cette loi soulignant l'apport des citoyens issus des communautés noires à la communauté québécoise est adoptée le 1^{er} février 2007. Au Québec, depuis plus de 30 ans, des activités sont organisées, visant à faire découvrir la richesse et la diversité des communautés noires en plus de rendre hommage aux différentes personnalités qui se sont illustrées ici et ailleurs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 21 20 0082 (1217551005) - 1er mars 2021 : Reconnaître l'implication de trois résidentes et résident laSallois, Mesdames Auvril Edwards et Vera Barrington et Monsieur Hinsley Cambridge, dans le cadre de la 30e édition du Mois de l'histoire des Noirs et souligner la parution de deux personnalités laSalloises, Mesdames Vera Barrington et Auvril Edwards, dans le calendrier 2021 du Mois de l'histoire des Noirs.

CA20 20 0020 (1198419013) - 13 janvier 2020 : Dans le cadre de la 29e édition du Mois de l'histoire des Noirs, l'arrondissement de LaSalle reconnaît la contribution d'organismes qui ont favorisé la participation des membres des communautés noires au développement de LaSalle.

CA 19 20 0057 (1198157001) - 4 février 2019 : Dans le cadre de la 28e édition du Mois de l'histoire des Noirs, l'arrondissement de LaSalle reconnaît la contribution d'organismes qui ont favorisé la participation des membres des communautés noires au développement de

LaSalle.

DESCRIPTION

Dans le cadre de la 31e édition du Mois de l'histoire des Noirs, l'arrondissement de LaSalle tient à reconnaître la contribution d'organismes qui favorisent la participation des membres des communautés noires au développement de LaSalle.

L'arrondissement souhaite également rendre hommage aux artistes, Madame Dorothy Rhau et Monsieur Jonathan Emile, pour leur contribution au rayonnement des communautés noires.

- Madame Dorothy Rhau est une humoriste et entrepreneure sociale, résidente de LaSalle, qui a à cœur l'essor des femmes noires et leur rayonnement au sein de la société québécoise et canadienne. Première femme noire humoriste francophone au Québec et au Canada, Mme Rhau met en lumière d'autres femmes noires qui rayonnent souvent dans l'ombre, à travers l'organisme Audace au Féminin et le salon international de la femme noire qu'elle a fondé en 2018.
- Monsieur Jonathan Emile est un auteur-compositeur-interprète qui a grandi à LaSalle et dont les oeuvres musicales sont influencées par ses souvenirs d'enfance à LaSalle. Artiste ayant eu du succès au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde, Jonathan Emile utilise la musique en tant qu'outil de communication et de justice sociale, de solidarité et d'autonomisation des jeunes à travers les arts. Il s'implique depuis plus d'une quinzaine d'années auprès de plusieurs organismes de défense des droits des personnes noires, de lutte contre l'exclusion et d'éducation des jeunes.

Nous invitons les citoyens à consulter les portraits de ces deux personnalités inspirantes, qui seront diffusés par l'arrondissement de LaSalle durant le Mois de l'histoire des Noirs, entre autres sur le site Internet de l'arrondissement et sur sa page Facebook.

Afin de souligner le Mois de l'histoire des Noirs, les membres du conseil d'arrondissement invitent les LaSallois à participer à la grande variété d'activités culturelles et sociales qui seront offertes par l'arrondissement et les organismes laSallois, ainsi qu'à celles qui se dérouleront à travers la Ville de Montréal et qui mettront en valeur les réalisations des communautés noires.

L'arrondissement souhaite rappeler aux LaSallois l'importance de promouvoir le rapprochement de toutes les communautés d'origines diverses, en vue d'une meilleure intégration de ces communautés à la dynamique sociale et économique de LaSalle. L'arrondissement de LaSalle a adopté lors la séance ordinaire du conseil du 4 octobre 2021 le plan d'action 2022-2024 sur l'inclusion et la diversité culturelle.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les portraits réalisés ainsi que les activités virtuelles qui se déroulent durant le mois seront publiés sur différentes plateformes de communications de l'arrondissement, notamment sur son site Internet, sur sa page Facebook et dans les médias locaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Caroline ELLIOTT, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maty DIOP
conseiller(ère) en planification

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture

Le : 2022-01-26



Dossier # : 1222363003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 19 janvier 2022

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 19 janvier 2022.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-01-28 15:27

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1222363003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 19 janvier 2022

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 19 janvier 2022.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal LAVOIE
Chef de division - urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2022-01-27



Dossier # : 1220269001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Afcor Construction Inc., pour des travaux d'amélioration de l'accessibilité universelle au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux de l'arrondissement de LaSalle – Dépense totale de 1 705 982,10 \$ taxes incluses (contrat : 1 371 651,75 - contingences: 274 330,35 \$ - incidences: 60 000,00 \$) Appel d'offres public n°702748 – Contrat BAT.21-378 (4 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense maximale de 1 705 982,10 \$ taxes incluses (contrat : 1 371 651,75 - contingences: 274 330,35 \$ - incidences: 60 000,00 \$) pour des travaux d'amélioration de l'accessibilité universelle au centre culturel et communautaire Henri-Lemieux de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Afcor Construction Inc. le contrat de l'appel d'offres public n° 702748 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 1 371 651,75 \$ taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-02-01 11:26

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1220269001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Afcor Construction Inc., pour des travaux d'amélioration de l'accessibilité universelle au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux de l'arrondissement de LaSalle – Dépense totale de 1 705 982,10 \$ taxes incluses (contrat : 1 371 651,75 - contingences: 274 330,35 \$ - incidences: 60 000,00 \$) Appel d'offres public n°702748 – Contrat BAT.21-378 (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux (CCCHL) est une corporation à but non lucratif fondé en 1987 pour répondre aux besoins exprimés de la population. La croissance continue, augmente sa clientèle d'année en année. Afin d'offrir à la population un lieu propice à l'épanouissement culturel et communautaire, il importe de rendre accessible universellement le bâtiment et pallier les nombreuses lacunes à savoir : L'accès difficile à partir de la voie publique et du débarcadère jusqu'à l'entrée principale, le comptoir d'accueil et les toilettes présentent un obstacle pour les personnes à mobilité réduite, en outre, le stationnement réservé à ces personnes est situé à plus de 100 mètres de la rampe d'accès du bâtiment, l'entrée principale inadaptée à toute la clientèle et l'absence de toute signalisation.

En septembre 2018, dans le cadre du programme d'accessibilité universelle pour les immeubles municipaux, une demande de subvention auprès de la ville centre a été soumise par notre arrondissement pour l'amélioration de l'accessibilité universelle du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux. Cette dernière a été appuyée par le rapport d'expertise préparé par la Société Logique.

Suite à l'approbation de la subvention et dans le but de ne pas ralentir le processus d'appels d'offres, une entente cadre a été réalisée avec le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, afin que l'arrondissement prenne en charge la conception et la réalisation des travaux visant l'amélioration et l'adaptation reliés à l'accessibilité dans le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux.

Un appel d'offres public a été lancé le 22 novembre 2021 pour des travaux d'amélioration de l'accessibilité universelle au centre culturel et communautaire Henri-Lemieux de l'arrondissement de LaSalle. L'annonce pour l'appel d'offres est parue dans le SEAO et le Journal Constructo. Un délai de 56 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture de soumission a eu lieu le 18 janvier 2022 à 13 h 30.

Six addenda ont été émis afin de préciser différents éléments du cahier des charges.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 0553 - 3 avril 2019 - Approuver la liste de projets retenus pour la période 2019-2021 au programme d'accessibilité universelle pour les immeubles municipaux à la suite de l'appel de projets.

Résolution CA 21 20 0013 – Adoptée le 18 janvier 2021 : D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement de LaSalle prenne en charge la conception et la réalisation des travaux visant l'amélioration de l'accessibilité universelle dans le centre culturel et communautaire Henri-Lemieux, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'accessibilité universelle du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI).

DESCRIPTION

Les travaux d'amélioration d'accessibilité universelle du CCCHL consistent, sans s'y limiter, en ce qui suit :

- Aménagement d'une allée pour accès universel à l'entrée principale du bâtiment;
- Agrandissement pour l'ajout d'une issue sans obstacles à la salle de spectacles;
- Réaménagement des salles de toilettes du rez-de-chaussée, du 1er étage et du 2e étage;
- Divers réaménagements au rez-de-chaussée (vestiaire, accueil, bar, cuisinette);
- Ajout d'un comptoir dans le corridor du 2e étage;
- Remplacement des mains courantes des rampes et escaliers existants.

JUSTIFICATION

Neuf (9) entrepreneurs ont pris possession des documents d'appel d'offres et quatre (4) ont déposé une soumission dont (2) ont été déclarés non-conformes.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires, les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée par une firme externe et le montant de l'octroi.

Soumissionnaires	Montant de la soumission
Afcor Construction Inc	1 361 842,91 \$
Norgéreq Ltée	1 628 046,00 \$
Estimation réalisée	1 532 171,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	1 494 944,46 \$ 9,77

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	266 203,09 \$ 19,55
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	-170 328,09 \$ (11,12)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	266 203,09 \$ 19,55
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	

EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 11,12 % inférieur au montant de l'estimation.

Les analyses administrative et technique des soumissions sont jointes au présent dossier.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi, 1. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Afcor Constructions Inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 1 705 982,10 \$ taxes incluses sera assumée comme suit :

La somme de 1 500 000,00 \$ taxes incluses sera financée par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) dans le cadre du Programme d'accessibilité universelle pour les immeubles municipaux, appel de projets 2019-2021.

La somme de 205 982,10 taxes incluses sera financée par l'arrondissement de LaSalle.

Des contingences de construction de 20%, soit 274 330,35 \$ taxes incluses, sont requises afin de couvrir les imprévus lors de la réalisation des travaux.

Des incidences de 60 000,00 \$ taxes incluses, sont ajoutées aux dépenses des travaux de construction. Ces dépenses peuvent inclure les frais en matière d'éventuels travaux effectués par les services d'utilités publiques et le contrôle qualitatif d'un laboratoire ou tout autre service connexe.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: Mars 2022
Fin des travaux: Décembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Validation du processus d'approvisionnement :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maria Del Mar CALDERON, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-01-31

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

Farid CHABOUNI
Chef de Division



Dossier # : 1220269002

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Autoriser une dépense additionnelle maximale de 124 500,00 \$ taxes incluses, pour le contrat octroyé à Constructions Emcon Inc. pour des travaux de démolition et de reconstruction du chalet Michele-Panetta dans l'arrondissement de LaSalle, majorant ainsi le montant du contrat de 1 489 564,02 \$ taxes incluses à 1 614 064,02 \$ taxes incluses.

D'autoriser une dépense additionnelle maximale de 124 500,00 \$ taxes incluses, pour le contrat octroyé à Constructions Emcon Inc. pour des travaux de démolition et de reconstruction du chalet Michele-Panetta dans l'arrondissement de LaSalle, majorant ainsi le montant du contrat de 1 489 564,02 \$ taxes incluses à 1 614 064,02 \$ taxes incluses. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-01-28 15:20

Signataire : Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1220269002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle maximale de 124 500,00 \$ taxes incluses, pour le contrat octroyé à Constructions Emcon Inc. pour des travaux de démolition et de reconstruction du chalet Michele-Panetta dans l'arrondissement de LaSalle, majorant ainsi le montant du contrat de 1 489 564,02 \$ taxes incluses à 1 614 064,02 \$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire a pour but d'autoriser une dépense additionnelle de 124 500,00 \$ taxes incluses, pour le contrat BAT.20-354 / appel d'offres publics no 635301 octroyé à l'entrepreneur Constructions Emcon Inc., pour des travaux de démolition et de reconstruction du chalet Michele-Panetta. Cette somme s'ajoute au montant de 1 489 654,02 \$ taxes incluses, accordé par le conseil de l'arrondissement lors de sa séance extraordinaire du 06 août 2020, et correspond à 8,4 % du contrat initial.

Cette augmentation est nécessaire pour effectuer des travaux causés par des conditions de chantier différentes de celles présentées dans le cahier des charges de l'appel d'offres, notamment la présence de l'amiante dans les murs de l'édifice et la découverte d'une conduite existante sous le bâtiment à reconstruire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution : CA 20 200296 - Adoptée le 06 août 2020 : D'autoriser une dépense maximale de 1 539 564,02 \$ taxes incluses (contrat : 1 354 149,11 \$ + contingences : 135 414,91 \$ + incidences : 50 000 \$) pour des travaux de démolition et de reconstruction du chalet Michele-Panetta dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant. D'accorder à Constructions Emcon Inc. le contrat de l'Appel d'offres public no 635301 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 1 354 149,11 \$ taxes incluses, conformément au cahier des charges.

DESCRIPTION

Les ajustements comportent principalement les éléments suivants:

- Travaux de démolition en conditions de risque élevé d'amiante ;

- Travaux de modification du réseau pluvial existant.

JUSTIFICATION

Cette dépense additionnelle est indispensable pour clôturer le projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense additionnelle de 124 500,00 \$ taxes incluses, proviendra du PTI Bâtiments

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 26 janvier 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Iosif CHIRILOV
Agent(e) technique en mecanique du batiment

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-01-26

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>



Dossier # : 1213630004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature du bail entre l'arrondissement de LaSalle et Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle No 3147 pour l'année 2022 pour une somme maximale de 24 000 \$ incluant toutes les taxes si applicables.

D'autoriser la signature du bail entre l'arrondissement de LaSalle et Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle No 3147, du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, pour l'utilisation d'équipements et de locaux dans le bâtiment situé au 7710, boulevard LaSalle pour une somme maximale de 24 000 \$ incluant toutes les taxes si applicables.

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer ce bail.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-01-28 07:32

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1213630004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature du bail entre l'arrondissement de LaSalle et Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle No 3147 pour l'année 2022 pour une somme maximale de 24 000 \$ incluant toutes les taxes si applicables.

CONTENU

CONTEXTE

En l'absence d'un véritable pavillon d'accueil pouvant offrir l'usage d'un bloc sanitaire propre et sécuritaire aux nombreux utilisateurs de la piste cyclable et du parc des Rapides, l'arrondissement de LaSalle a convenu une entente avec Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle No 3147, afin qu'ils assurent l'ouverture et l'entretien de ces locaux durant la période d'exploitation du parc des Rapides, soit de mai à novembre. De plus, l'arrondissement pourra, en cas de besoin, utiliser gratuitement la salle communautaire du rez-de-chaussée ainsi que les plateaux de volley-ball en période estivale, selon les disponibilités et en conformité avec les conditions du bail.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0009 (1207551024) - le 18 janvier 2021 : D'approuver le bail avec Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle No 3147 pour l'utilisation d'équipements et de locaux dans le bâtiment situé au 7710, boulevard LaSalle pour une somme maximale de 24 000 \$.

CA19 20 0160 (1195348006) - le 1er avril 2020 : D'approuver le bail avec Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle No 3147 pour l'utilisation d'équipements et de locaux dans le bâtiment situé au 7710, boulevard LaSalle pour une somme maximale de 24 000 \$.

CA19 20 0160 (1195348006) - le 1er avril 2019 : D'approuver le bail avec Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle No 3147 pour l'utilisation d'équipements et de locaux dans le bâtiment situé au 7710, boulevard LaSalle pour une somme maximale de 24 000 \$.

DESCRIPTION

Afin de formaliser l'entente, il est nécessaire de signer un bail entre Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle No 3147 et la Ville de Montréal pour l'utilisation d'équipements et de locaux dans le bâtiment situé au 7710, boulevard LaSalle. Le loyer est de 24 000 \$ incluant toutes les taxes si applicables, pour l'utilisation de ces locaux pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

JUSTIFICATION

Cette entente permet d'offrir l'usage d'un bloc sanitaire propre et sécuritaire aux nombreux utilisateurs de la piste cyclable et du parc des Rapides.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale annuelle de 24 000 \$ provient du budget de fonctionnement de la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, car il s'agit de la signature d'un bail.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'entente peut nécessiter certains ajustements ou adaptations en raison de la pandémie de la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds : ; LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Parties prenantes

Marie-Annick LUSSIER, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
agent(e) de développement d'activités
culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2022-01-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1229309001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un montant de 2 000 \$ à Bienvenue à l'immigrant dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

D'accorder un montant de 2 000 \$ à Bienvenue à l'immigrant dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-01-28 08:14

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1229309001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un montant de 2 000 \$ à Bienvenue à l'immigrant dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Bienvenue à l'immigrant a adressé une demande de contribution financière à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour développer son nouveau projet intitulé Talk-show. Bienvenue à l'immigrant est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle et respecte les conditions de cette politique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 20 0110 (1194629003) 4 mars 2019 : D'accorder une contribution financière de 550 \$ à Bienvenue à l'immigrant dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle pour la Célébration de la journée internationale de la femme.

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière de 2 000 \$ à Bienvenue à l'immigrant pour son nouveau projet intitulé Talk-show qui a pour objectif de réaliser une série d'interviews diffusés en ligne sur la page Facebook de l'organisme et qui traiteront de sujets qui ont un impact important sur la vie quotidienne des nouveaux arrivants (les ressources communautaires, les services publics, les enjeux liés à l'immigration, la violence conjugale et les ressources d'aide, etc.).

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, article 5.4.2. Cette dépense de 2 000 \$ provient des contributions à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'organise s'engage à respecter toutes les mesures sanitaires et de distanciation recommandée par la santé publique lors de la tenue des activités.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2022-01-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1229309002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un montant de 800 \$ au Club de l'âge d'or Margherite d'Oro dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

Accorder un montant de 800 \$ au Club de l'âge d'or Margherite d'Oro dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-01-28 07:18

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1229309002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un montant de 800 \$ au Club de l'âge d'or Margherite d'Oro dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

Le Club de l'âge d'or Margherite d'Oro a adressé une demande de contribution financière à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour la réalisation d'une activité festive soulignant la réouverture du chalet d'activités communautaires du parc Ouellet. Le Club de l'âge d'or Margherite d'Oro est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle et respecte les conditions de cette politique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Accorder une contribution financière de 800 \$ au Club de l'âge d'or Margherite d'Oro pour la réalisation d'une activité festive soulignant la réouverture du chalet d'activités communautaires du parc Ouellet qui était en rénovation depuis plusieurs mois. L'événement a eu lieu le 16 novembre 2021.

JUSTIFICATION

Cette activité se veut un événement rassembleur pour célébrer la reprise des activités tant attendues par les membres des Clubs de l'âge d'or Margherite d'Oro et Falchi. Plusieurs d'entre eux ont vécu de l'isolement social pendant plusieurs mois. De plus, cette activité vise à favoriser les échanges entre l'arrondissement de LaSalle et les représentants des Clubs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, article 5.4.2. Cette dépense de 800 \$ provient des contributions à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'organisme s'engage à respecter toutes les mesures sanitaires et de distanciation recommandée par la santé publique lors de la tenue de cette activité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2022-01-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER

Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1223035003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affecter un montant de 87 561\$ des surplus de l'arrondissement au budget d'opération pour compléter les services professionnels afférents aux travaux de réfection du chalet et du site de la Marina de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du contrat accordé à Viau Bastien Gosselin Architectes Inc.

D'affecter un montant de 87 561\$ des surplus de l'arrondissement pour compléter en 2022 les services professionnels afférents aux travaux de réfection du chalet et du site de la Marina de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du contrat accordé à Viau Bastien Gosselin Architects Inc. en 2021.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-02-02 11:03

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION **Dossier # :1223035003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affecter un montant de 87 561\$ des surplus de l'arrondissement au budget d'opération pour compléter les services professionnels afférents aux travaux de réfection du chalet et du site de la Marina de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du contrat accordé à Viau Bastien Gosselin Architectes Inc.

CONTENU

CONTEXTE

Certaines commandes d'achat octroyées en 2021 n'ont pas été totalement réalisées au cours de l'exercice 2021 et les services seront rendus en 2022.
 Afin de ne pas imputer ces coûts à l'exercice 2022 il y a lieu d'affecter un montant de 87 561 \$ provenant des surplus de l'arrondissement pour terminer ces travaux en 2022.
 La décision d'affecter le budget de fonctionnement aux opérations a été autorisé par le dossier décisionnel 2210269012.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D2210269012 Accorder un contrat de gré à gré à Viau Bastien Gosselin Architectes Inc., pour des services professionnels pour la réalisation d'un programme fonctionnel et technique pour la réfection du chalet et du site de la Marina de l'arrondissement de LaSalle – Dépense totale de 95 889,16 \$, taxes incluses (contrat 79 907,63 \$, taxes incluses + contingences 15 981,53 \$, taxes incluses) – Demande de prix n° 697480 – Contrat BAT.21-374.1 (4 soumissionnaires)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits seront affectés tel que ci dessous:

2412.0012000.301709.07151.54301.000000.0000.000000.000000.000000.000000. pour 87 561\$, le bon de commande 1502825 sera ajusté en conséquence

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières

Le : 2022-01-27



Dossier # : 1223035004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affecter un montant de 174 088 \$ des surplus de l'arrondissement au budget d'opération pour terminer la réalisation des travaux du projet domiciliaire Bois-des-Caryers.

D'affecter un montant de 174 088 \$ des surplus de l'arrondissement au budget d'opération pour terminer la réalisation des travaux du projet domiciliaire Bois-des-Caryers

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-02-01 11:41

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1223035004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affecter un montant de 174 088 \$ des surplus de l'arrondissement au budget d'opération pour terminer la réalisation des travaux du projet domiciliaire Bois-des-Caryers.

CONTENU

CONTEXTE

Le promoteur initial n'ayant pas complété les infrastructures dans le cadre du projet Bois-des-Caryers, il y a eu saisie du dépôt de garantie par l'arrondissement de LaSalle. Une nouvelle entente a été signée avec le promoteur Les Tours Utopia Inc. pour terminer les infrastructures dans le projet Bois-des-Caryers.

Le promoteur Les Tours Utopia Inc. n'a également pas respecté l'entente visant la réalisation complète des travaux électriques, du pavage et des trottoirs des rues du projet domiciliaire Bois-des-Caryers.

L'arrondissement a donc pris en charge l'octroi des contrats nécessaire pour terminer les travaux.

Le dépôt de garantie a été affecté au budget de fonctionnement en 2021 pour 268 000 \$ mais des travaux restent à compléter.

Du montant de 268 000 \$, des travaux totalisant 93 912 \$ ont été réalisés à la fin décembre 2021. Il reste donc un solde de 174 088 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 200360 et CE21 1810 (Sommaire 1216103002) Autoriser l'augmentation du budget de fonctionnement 2021, revenus et dépenses, de l'arrondissement de LaSalle d'un montant de 268 000 \$ provenant du solde du dépôt de garantie du promoteur initial, 9181-5712 Québec inc., étant en défaut et autoriser l'utilisation de ce montant pour permettre de terminer les travaux de construction dans le projet Bois-des-Caryers. Informer le trésorier de la Ville de Montréal et le comité exécutif, de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, pour tenir compte de cette modification.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits seront imputés tels que ci dessous:

2412.0012000.301709.03819.57201.000000.0000.000000.015096.00000.00000 les bons de commandes en cours seront ajustés en conséquence

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières

Le : 2022-01-26

**Dossier # : 1227551001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande d'assistance au programme d'ensemencement pour une relève à la pêche (PERP) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et au programme Pêche en herbe de la Fondation de la faune du Québec (FFQ) dans le cadre de la Fête de la pêche 2022.

D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande d'assistance au programme d'ensemencement pour une relève à la pêche (PERP) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et au Programme Pêche en herbe de la Fondation de la faune du Québec (FFQ) dans le cadre de la Fête de la pêche 2022.

De désigner Marie-Annick Lussier comme responsable du dépôt de la demande.

De permettre aux résidents de pêcher gratuitement et sans permis de pêche les 3,4 et 5 juin 2022.

D'attester que le plan d'eau est accessible gratuitement à tous les pêcheurs pendant toute la saison de pêche de l'espèce ensemencée.

De permettre aux jeunes âgés de 6 à 17 ans de participer aux ateliers de PÊCHE EN HERBE offerts par la Fondation de la faune du Québec. Les participants aux ateliers de formation se verront remettre une canne à pêche, ainsi qu'un certificat de pêche valide jusqu'à l'âge de 18 ans.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-01-28 07:36**Signataire :**

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1227551001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande d'assistance au programme d'ensemencement pour une relève à la pêche (PERP) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et au programme Pêche en herbe de la Fondation de la faune du Québec (FFQ) dans le cadre de la Fête de la pêche 2022.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement participe à ce programme depuis plusieurs années, soit de 1998 à 2001 et de 2004 à 2020. La Fête de la pêche a toujours été très populaire auprès des LaSallois, car elle offre la possibilité de pêcher sans permis de pêche lors cet événement. Les citoyens sont également invités à participer à d'autres activités d'animation gratuites, entre autres destinées aux jeunes. Certains participants peuvent provenir d'arrondissements avoisinants. La Fondation de la faune du Québec a effectué une révision en profondeur de son programme de « Pêche en herbe » réalisé en collaboration avec Canadian Tire, son partenaire principal, et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) par l'entremise d'une contribution spéciale provenant de la vente des permis de pêche sportive. Ce programme offre une aide matérielle et financière aux organismes qui coordonnent des activités d'initiation à la pêche sportive pour les jeunes de 6 à 17 ans résidant dans la province du Québec. Le programme, créé en 1997, a permis d'initier plus de 320 000 jeunes à la pêche sportive, dont 33 000 à la pêche blanche. À LaSalle, c'est plus de 4 000 nouveaux adeptes qui ont été initiés à la pêche sportive et reçus un certificat de pêche valide jusqu'à l'âge de 18 ans.

Les objectifs du programme « Pêche en herbe » de La Fondation de la faune du Québec sont de favoriser la relève de pêcheurs au Québec, d'accroître le nombre d'initiés dans toutes les régions du Québec, de donner aux jeunes les connaissances et les outils nécessaires pour qu'ils puissent pratiquer la pêche sportive de manière autonome et de soutenir des organismes comme Héritage Laurentien offrant des activités d'initiation à la pêche sportive.

Cette année, la Fête de la pêche souligne la 22^e édition qui se tiendra les 3, 4 et 5 juin 2022. Cette fête englobe un volet destiné à la relève, soit le programme Pêche en herbe offert aux 6 à 17 ans désireux de s'initier à la pêche sportive. Le programme « Pêche en herbe » est une présentation de la Fondation de la faune du Québec en collaboration avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Grâce au soutien de la Fondation de la faune du Québec, les jeunes sont invités à passer une journée près d'un plan d'eau où ils apprendront la biologie des poissons, les rudiments de la pêche, le respect de

l'environnement et des notions de sécurité. Les enfants qui participent aux ateliers de formation donnés par Héritage Laurentien se voient remettre une canne à pêche, commanditée par Canadian Tire ainsi qu'un certificat de pêche valide jusqu'à l'âge de 18 ans en plus d'une brochure éducative sur la pêche. Lors de cette journée, l'arrondissement permet à cent (100) jeunes de s'initier à la pratique de ce sport.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA221 20 0010 (1208426004) - 18 janvier 2021 : Demande d'assistance au Programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau pour la Fête de la pêche 2021.

CA20 20 0021 (1198426005) - 13 janvier 2020 : Demande d'assistance au Programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau pour la Fête de la pêche 2020.

CA19 20 0017 (1187551024) - 14 janvier 2019 : Demande d'assistance au Programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau pour la Fête de la pêche 2019.

DESCRIPTION

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social souhaite organiser La Fête de la pêche afin de sensibiliser la population laSalloise à la pêche sportive au Québec.

L'événement est organisé en collaboration avec La Fondation de la faune du Québec et son partenaire principal, Canadian Tire ainsi que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Une contribution spéciale provenant de la vente des permis de pêche sportive permet à ce programme d'offrir une aide matérielle et financière aux organismes qui coordonnent des activités d'initiation à la pêche sportive pour les jeunes de 6 à 17 ans résidant dans la province du Québec. Le programme créé en 1997 a permis d'initier plus de 320 000 jeunes à la pêche sportive, dont 33 000 à la pêche blanche.

Les objectifs du programme pour 2022 sont de favoriser la relève de pêcheurs au Québec, d'accroître le nombre d'initiés dans toutes les régions du Québec, de donner aux jeunes les connaissances et les outils nécessaires pour qu'ils puissent pratiquer la pêche sportive de manière autonome et de soutenir un vaste réseau d'organisations offrant des activités d'initiation à la pêche sportive, passant de 6 à 17 ans. De plus, l'aide financière sera accordée sur la base du nombre de jeunes initiés et une formation interactive à la pêche sportive sera aussi disponible en ligne.

Les ateliers sont offerts par notre partenaire Héritage Laurentien. Au cours de cette journée, une canne à pêche ainsi qu'un certificat de pêche valide jusqu'à l'âge de 18 ans sont remis à chacun dans le but de les inciter à retourner pêcher. De plus, chaque jeune reçoit la brochure éducative « Moi je pêche avec ... Guliver! »

Afin de réaliser cette activité, l'arrondissement doit ensemercer le petit bassin du parc des Rapides. Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs offre le Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau, volet Ensemencement estival qui vise à favoriser la prise de poisson lors d'une activité de pêche. En 2021, cinq mille (5 000) truites arc-en-ciel stériles ont été ensemençées dans le petit bassin pour une valeur de 10 950 \$. Étant donné les circonstances liées à la COVID-19, les activités liées aux ateliers de Pêche en Herbe de la Fête de la pêche ont été annulées en 2021.

L'ensemencement permet aux citoyens de pêcher gratuitement et sans permis de pêche lors de l'activité de la Fête de la pêche et tout au long de la saison estivale.

En offrant cette activité, l'arrondissement atteste que le plan d'eau est accessible gratuitement à tous les pêcheurs pendant toute la saison de pêche de l'espèce ensemencée.

JUSTIFICATION

La présence du petit bassin au parc des Rapides, le fort potentiel d'animation qu'offre le parc, le potentiel pédagogique d'Héritage Laurentien et la possibilité d'obtenir un soutien financier pour ensemencer le bassin permettent à l'arrondissement d'offrir une activité unique d'initiation à la pêche sportive aux jeunes de 6 à 17 ans.

Pour cette fête de la pêche, l'arrondissement bénéficie également du soutien de la Fondation de la faune du Québec qui commandite les cannes à pêche par l'entremise d'une entreprise locale, soit Canadian Tire.

L'ensemencement est fait avec de la truite arc-en-ciel stérile. Toutefois, le Ministère se réserve le droit d'exiger le remplacement de la truite arc-en-ciel, espèce ensemencée à LaSalle depuis 1998, par les deux autres espèces admissibles, soit l'omble de fontaine ou la truite brune. Cependant ces deux dernières espèces ont peu de chance de survie compte tenu de la capacité d'oxygénation du bassin et de sa température inadéquate pour ces espèces.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût d'achat des poissons est estimé à 10 950 \$, taxes incluses. L'arrondissement a reçu une aide financière de 7 300 \$ de la fondation de la faune du Québec en 2019 dans le cadre du Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

L'estimation des coûts supplémentaires en personnel cols blancs pour cette journée est de 1 000 \$.

MONTRÉAL 2030

L'initiation offerte aux jeunes, entre autres à travers les outils pédagogiques disponibles, est un investissement pour la protection de la nature et l'avenir de la pêche sportive.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les activités de la Fête de la pêche sont soutenues par la Division des communications de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
agent(e) de soutien - lasalle

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2022-01-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1227817002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'école secondaire Dorval-Jean-XXIII à tenir une course sur le sentier piétonnier et cycliste du boulevard LaSalle le vendredi 22 avril 2022 pour la 9e édition du Grand Défi Pierre Lavoie.

Autoriser l'école secondaire Dorval-Jean-XXIII à tenir une course sur le sentier piétonnier et cycliste du boulevard LaSalle le vendredi 22 avril 2022 pour la 9^e édition du Grand Défi Pierre Lavoie.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-01-28 07:13

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION **Dossier # :1227817002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'école secondaire Dorval-Jean-XXIII à tenir une course sur le sentier piétonnier et cycliste du boulevard LaSalle le vendredi 22 avril 2022 pour la 9e édition du Grand Défi Pierre Lavoie.

CONTENU

CONTEXTE

La direction de l'école secondaire Jean-XXIII de Dorval tiendra la neuvième édition de son Défi Pierre Lavoie le vendredi 22 avril 2022.
 Pour l'occasion, une autorisation est demandée afin de tenir la course sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle. L'objectif des organisateurs est de permettre à 250 jeunes de l'école de participer à une course de 5 km, 10 km, 15 km ou 21 km, selon les capacités de l'élève. Les participants emprunteront le circuit piétonnier et cycliste du boulevard LaSalle, ce qui permettra aux participants de courir dans un cadre sécuritaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA19 20 0561 (1197551042) - 9 décembre 2019 :** autoriser l'école secondaire Dorval-Jean-XXIII à tenir une course sur le sentier piétonnier et cycliste du boulevard LaSalle le vendredi 17 avril 2020 pour la 9e édition du Grand Défi Pierre Lavoie.
- CA16 20 0203 (1166818028) - 4 avril 2016 :** autoriser la tenue de la quatrième édition du Grand Défi Pierre Lavoie sur le sentier piétonnier du territoire de l'arrondissement de LaSalle le vendredi 15 avril 2016.
- CA15 20 0100 (1156818007) - 2 mars 2015 :** autoriser la tenue de la troisième édition du Grand Défi Pierre Lavoie de l'école secondaire Jean-XXIII sur le sentier piétonnier du territoire de l'arrondissement de LaSalle le vendredi 24 avril 2015.

DESCRIPTION

Dans le but de faire la promotion de saines habitudes de vie et de l'activité physique, la direction de l'école secondaire Jean-XXIII organise une activité pour permettre à 250 jeunes de cette école de participer à un défi à la hauteur de leur capacité. Les jeunes peuvent ainsi choisir une course de 5, 10, 15 ou 21 km, selon la capacité des participants. Tous les participants terminent la course à l'école secondaire Jean-XXIII à Dorval. Selon le parcours choisi, le participant débutera sa course à un endroit précis pour terminer son parcours à l'école.
 Des bénévoles seront présents tout au long du parcours afin d'y assurer la sécurité.

JUSTIFICATION

Il est important de demeurer actif en période de pandémie de la COVID-19, afin de profiter des bienfaits de l'activité physique sur la santé. L'arrondissement de LaSalle souhaite faciliter l'accès au sport pour en favoriser la pratique dans un environnement sécuritaire et en conformité avec les directives émises par la Ville de Montréal et la Direction régionale de santé publique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il n'y a aucune implication financière et aucune responsabilité de la part de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, car il s'agit d'une demande d'autorisation pour la tenue d'un événement sportif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun impact majeur. Aucune fermeture de rues n'est requise puisque le trajet emprunté est la piste piétonnière et cyclable longeant le boulevard LaSalle.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Comme indiqué dans la lettre d'autorisation, du comité organisateur (en pièce jointe du sommaire décisionnel), le comité s'engage à prendre les précautions nécessaires et à respecter les consignes de la santé publique concernant les mesures sanitaires et les passeports vaccinaux. De plus, les organisateurs devront fournir à la Division sports et loisirs de l'arrondissement de LaSalle, leur plan logistique regroupant les actions, qui seront mises en place pour respecter les mesures sanitaires, qui seront en vigueur au moment de la course. Selon l'évolution de la pandémie et les différentes mesures en vigueur, l'organisme et l'arrondissement de LaSalle conviennent de la possibilité d'annuler la tenue de l'événement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Si la course est autorisée, la Division sports et loisirs informera la Division des travaux publics de la tenue de la course et le comité organisateur avisera comme lors des éditions précédentes, le service de police de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle
Pierre DUPUIS, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 27 janvier 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
Agente de développement sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2022-01-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1223035001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 1er décembre au 31 décembre 2021, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour décembre 2021.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 1 er décembre au 31 décembre 2021, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour décembre 2021.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-01-13 16:23

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1223035001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 1er décembre au 31 décembre 2021, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour décembre 2021.

CONTENU**CONTEXTE**

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement.

Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 21 20 0459 le 25 novembre 2021. La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 8 au 30 novembre 2021, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour novembre 2021.

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2021, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour décembre 2021 à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières

Le : 2022-01-12



Dossier # : 1223035002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 1er janvier au 25 janvier 2022.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 1 er janvier au 25 janvier 2022.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-01-26 12:07

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1223035002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 1er janvier au 25 janvier 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement.

Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 22 à venir, le 7 février 2022. La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 1er décembre au 31 décembre 2021, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour décembre 2021

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 1 er Janvier au 25 janvier 2022 à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières

Le : 2022-01-26

**Dossier # : 1216152013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement LAS-0150 autorisant un emprunt de 2 132 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans l'arrondissement de LaSalle sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Vu l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);
Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2 du deuxième alinéa de cet article;

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 17 janvier 2022;

Attendu qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du 17 janvier 2022;

D'adopter le règlement LAS-0150 autorisant un emprunt de 2 132 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans l'arrondissement de LaSalle sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-02-01 11:34**Signataire :**

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1216152013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement LAS-0150 autorisant un emprunt de 2 132 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans l'arrondissement de LaSalle sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane PELOQUIN
Secrétaire de direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1216152013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement LAS-0150 autorisant un emprunt de 2 132 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans l'arrondissement de LaSalle sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt de type «parapluie » pour permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal.

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 2 132 000 \$ pour des travaux de réfection routière sur diverses rues de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du programme décennal d'immobilisations (PDI).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 20 200352 - D'approuver le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2021 à 2030 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Les travaux visés par le règlement d'emprunt sont situés sur diverses rues dans l'arrondissement de LaSalle. Les travaux pourront consister à la réfection d'infrastructures de voirie tel que bordures, trottoirs, fondations de chaussée, pavages, puisards, regards, remplacement de bornes incendies, panneaux identificateurs, poubelles souterraines, de plantations d'arbres et autres travaux incidents. Des travaux de remplacement de bases de béton, de lampadaires, points d'alimentation et toutes les signalisations lumineuses situées dans l'emprise de rue font également partie intégrante de ce règlement. Les travaux débuteront au cours de l'année 2022 et pourraient se terminer en 2023.

La somme de 2 132 000 \$ inclut le coût des travaux et les coûts rattachés directement à la conception des plans et devis et à la surveillance des travaux. Certains services professionnels pourraient débuter avant l'adoption du règlement d'emprunt.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article dudit règlement.

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement est essentielle à la réalisation des travaux dans le cadre du programme décennal d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt est de 2 132 000 \$
Projet Sous-projet Crédit
55700 22-55700-000 2 132 000 \$

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement du 17 janvier 2022
- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement en février 2022
 - Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- Octroi des contrats à partir du mois de mars 2022
- Début des travaux : avril 2022
- Fin des travaux : décembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.
À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle
Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle
Lyne LAMBERT, LaSalle

Lecture :

Lyne LAMBERT, 22 décembre 2021
Louise TRAHAN, 22 décembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-12-21

Christianne CYRENNE
Directrice des Travaux publics



Dossier # : 1216152014

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement LAS-0151 autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs et de piscines dans l'arrondissement de LaSalle sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Vu l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);
Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2e du deuxième alinéa de cet article;

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 17 janvier 2022;

Attendu qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du 17 janvier 2022;

D'adopter le règlement LAS-0151 autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs et de piscines dans l'arrondissement de LaSalle sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-02-01 11:33

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1216152014

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement LAS-0151 autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs et de piscines dans l'arrondissement de LaSalle sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane PELOQUIN
Secrétaire de direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1216152014

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement LAS-0151 autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs et de piscines dans l'arrondissement de LaSalle sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt de type «parapluie » pour permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal.

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 1 000 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs, de piscines et de plateaux sportifs dans l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du programme décennal d'immobilisations (PDI).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 20 200352 - D'approuver le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2021 à 2030 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 1 000 000 \$. Les travaux visés par le règlement d'emprunt sont situés dans divers parcs de l'arrondissement : travaux de réfection d'aires de jeux, de bordures, de clôtures, de mobilier urbain, de sentiers piétons, de terrains sportifs, de piscines, des pataugeoires ou jeux d'eau, des équipements destinés à leur fonctionnement, de plantations d'arbres, d'éclairage de parcs et autres travaux incidents.

La somme de 1 000 000 \$ inclut le coût des travaux et les coûts rattachés directement à la conception des plans et devis et à la surveillance des travaux.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article dudit règlement.

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement est essentielle à la réalisation des travaux dans le cadre du programme décennal d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt est de 1 000 000 \$.
Projet Sous-projet Crédits
34210 22-34210-000 1 000 000 \$

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement du 17 janvier 2022
- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement en février 2022
 - Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- Octroi des contrats à partir du mois de mars 2022
- Début des travaux : avril 2022
- Fin des travaux : décembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.
À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle
Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lyne LAMBERT, LaSalle

Lecture :

Lyne LAMBERT, 22 décembre 2021

Louise TRAHAN, 22 décembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-12-21

Christianne CYRENNE
Directrice des Travaux publics

**Dossier # : 1216152015**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement LAS-0152 autorisant un emprunt de 205 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et décréter la tenue d'un registre afin de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter.

Vu l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);
Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2e du deuxième alinéa de cet article;

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 17 janvier 2022;

Attendu qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du 17 janvier 2022;

D'adopter le règlement LAS-0133 autorisant un emprunt de 205 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

De décréter la tenue d'un registre afin de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-02-01 11:34**Signataire :**

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1216152015

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement LAS-0152 autorisant un emprunt de 205 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et décréter la tenue d'un registre afin de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane PELOQUIN
Secrétaire de direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1216152015

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement LAS-0152 autorisant un emprunt de 205 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et décréter la tenue d'un registre afin de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt de type "parapluie" pour permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal.

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 205 000 \$ pour des travaux de réfection de différents bâtiments situés dans l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du programme décennal d'immobilisations (PDI).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 20 200352 - D'approuver le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2021 à 2030 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Les travaux pourront consister à la réfection majeure des différents bâtiments de l'arrondissement incluant les chalets de parcs, aréna, le Centre Henri-Lemieux, Hôtel de Ville, le 8700 Hardy, etc. tels que le remplacement de fenêtres et de portes, les toits, les escaliers, les structures du bâtiment, les équipements de plomberie, la ventilation et le chauffage, la réfection de locaux, etc. selon l'état et l'utilisation actuelle et future des bâtiments.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder vingt (20) ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est une étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt est de 205 000 \$.
Projet Investi Sous-projet Crédits
56700 22-56700-000 205 000 \$

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement du 17 janvier 2022
- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement en février 2022

Tenue d'un registre

- Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- Octroi des contrats à partir du mois de mai 2022
- Début des travaux : mai 2022
- Fin des travaux : décembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.
À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle
Louise TRAHAN, LaSalle
Lyne LAMBERT, LaSalle

Lecture :

Lyne LAMBERT, 22 décembre 2021
Louise TRAHAN, 22 décembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-12-21

Christianne CYRENNE
Directrice des Travaux publics



Dossier # : 1222363005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre l'agrandissement en cour arrière et la reconfiguration de l'entrée principale du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux situé au 7644, rue Édouard (lot numéro 1 079 309)

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (demande AG3003112576), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre l'agrandissement en cour arrière et la reconfiguration de l'entrée principale du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux situé au 7644, rue Édouard (lot numéro 1079309).

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-01-28 15:35

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1222363005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre l'agrandissement en cour arrière et la reconfiguration de l'entrée principale du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux situé au 7644, rue Édouard (lot numéro 1 079 309)

CONTENU**CONTEXTE**

La demande vise deux interventions sur le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux. La première intervention correspond à l'ajout d'une rampe d'accès en cour avant menant à l'entrée principale du bâtiment. La deuxième intervention correspond à la construction d'un agrandissement d'un étage en cour arrière afin d'abriter une rampe d'accès au bâtiment. Ces travaux s'inscrivent dans un projet plus large de mise aux normes pour l'accessibilité universelle qui inclut d'autres travaux non assujettis au règlement relatif aux PIIAD.

Le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux a ouvert ses portes en 1987 à même l'ancienne école Notre-Dame-du-Sacré-Coeur. Le bâtiment a subi depuis plusieurs travaux de transformation et réfection notamment en 1986, 1996 et 2005. Ces travaux, en particulier ceux réalisés en 1996 (agrandissement en cour arrière et réfection de la façade arrière) et ceux réalisés en 2005 (réfection de la façade avant et ajout de marquises), ont eu pour effet de modifier les caractéristiques d'origine du bâtiment. Ainsi, bien que le bâtiment fasse partie de l'ensemble institutionnel du Village des Rapides, il ne possède pas de statut patrimonial particulier et ne fait pas partie de la "Liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et des grands ensembles institutionnels" de l'annexe C du Règlement relatif aux PIIAD.

Dans ce contexte, l'ajout d'une rampe d'accès en cour avant constitue un aménagement inclusif, sécuritaire et confortable qui est sensible au contexte d'insertion. En effet, le parcours sinueux intégré à même un talus permet de dégager la façade avant, de préserver les plantations existantes et de minimiser l'impact visuel de la rampe d'accès. En cour arrière, l'agrandissement sur un seul étage s'intègre également bien au contexte, notamment en raison de l'utilisation de la brique d'argile comme matériau de revêtement extérieur principal et en raison de la construction d'un toit plat qui correspond au type dominant de l'ensemble.

Les principaux revêtements de l'agrandissement sont :

- Une brique d'argile rouge (telle que la brique Belden brick, couleur Commodore Velour, format impérial modulaire ou équivalent);
- un revêtement métallique blanc (tel que le modèle AD300R de Vicwest, couleur 56076 blanc pur ou équivalent).

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD se trouvent au chapitre 3 (Accessibilité universelle) et au chapitre 24 (Village des Rapides).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (demande AG3003112576), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre l'agrandissement en cour arrière et la reconfiguration de l'entrée principale du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux situé au 7644, rue Édouard (lot numéro 1079309).

JUSTIFICATION

À sa séance du 19 janvier 2022, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que le projet prend en considération le traitement des bâtiments comparables de qualité situés dans le voisinage;
- CONSIDÉRANT que le projet présente une implantation cohérente et une intégration du bâtiment dans son environnement;
- CONSIDÉRANT que le projet s'intègre aux constructions environnantes existantes;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD (Accessibilité universelle et Village des Rapides);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal LAVOIE
Chef de division - urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2022-01-27



Dossier # : 1222363004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la transformation de l'ancien hôtel de ville en lieu de diffusion culturelle situé au 13, avenue Strathyre (lot 1 929 678)

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (demande AG3003112518), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la transformation de l'ancien hôtel de ville en lieu de diffusion culturelle situé au 13, avenue Strathyre (lot numéro 1 929 678).

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-01-28 15:33

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1222363004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la transformation de l'ancien hôtel de ville en lieu de diffusion culturelle situé au 13, avenue Strathyre (lot 1 929 678)

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise la transformation de l'ancien hôtel de ville en lieu de diffusion culturelle. Considérant le changement d'usage et l'état du bâtiment, la portée des travaux est importante et inclut notamment:

- La démolition de parties de bâtiment;
- des modifications à la volumétrie, en particulier l'ajout d'une salle multifonctionnelle;
- la réfection des revêtements extérieurs;
- des modifications aux ouvertures;
- l'aménagement paysager;
- le réaménagement du stationnement;
- la modification des accès au bâtiment.

Ces travaux s'inscrivent dans un projet plus large de création d'un pôle culturel au cœur du secteur Highlands qui s'appuie sur la proximité du futur lieu de diffusion culturelle avec le parc Stinson et le moulin Fleming, emblème de l'arrondissement de LaSalle, construit en 1827.

Le projet vise également à récupérer et réhabiliter la propriété du 13 Strathyre, un bâtiment patrimonial cité. Cette propriété construite entre 1905 et 1911, est aussi connue sous le nom de maison Brunning et est un lieu d'une grande importance dans l'histoire de la ville. En effet, la Ville de LaSalle créée en 1912 en fait l'acquisition en 1914 pour s'en servir comme hôtel de ville. Le bâtiment est agrandi plusieurs fois pour répondre aux besoins d'espace supplémentaire, notamment:

- en 1941, un volume qui abrite la salle du conseil est érigé du côté droit de la maison Brunning;
- en 1953, le bâtiment est agrandi du côté de l'avenue Stirling; les travaux réalisés visent également à transformer les façades de la maison Brunning pour lui donner une facture plus civique;
- en 1963, un vestibule est ajouté;
- en 1973, un autre agrandissement est réalisé du côté de l'avenue Stirling.

Le 13 Strathyre fut donc le premier hôtel de ville de LaSalle. Pendant plus de 70 ans, il a joué ce rôle civique de premier plan avant de déménager dans sa localisation actuelle, au 55 avenue Dupras en 1983. Même après le déménagement, le 13 Strathyre a continué de jouer un rôle important dans la communauté en accueillant divers organismes communautaires jusqu'en 2013. À ce moment, son état de vétusté fit en sorte que le bâtiment devint vacant.

En continuité avec cette vocation civique, les démarches pour redonner les lettres de noblesse à ce joyau patrimonial furent entamées. Ce qui suit résume l'historique du projet de transformation:

Mai 2015: Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) préliminaire

Mars 2016: Début du mandat de l'architecte

Juillet 2016: CCU (avis favorable)

Août 2016: CPM préliminaire (certains éléments à revoir)

Décembre 2016: CCU (avis favorable)

Février 2017: CPM (avis favorable)

Hiver 2017: Arrêt du projet - budget insuffisant et division en 2 phases:

- Phase 1: Démolition et décontamination intérieure
- Phase 2: Décontamination extérieure et construction

Mars 2019: Dérogations mineures acceptées

Mai 2019 à mars 2020: Travaux de démolition/décontamination

Juin 2020: CPM pour phase 2 (certains éléments à revoir)

Le 19 janvier 2022, le projet a été présenté à nouveau au CCU afin de valider les modifications apportées aux éléments assujettis au règlement relatif aux PIIAD. Les modifications assujetties sont tributaires des recommandations du Conseil du patrimoine de Montréal, en particulier celui qui a eu lieu en 2020 et incluent:

- La réduction de la hauteur de la salle multifonctionnelle au même niveau que le faite de la toiture de la maison Brunning;
- le positionnement de la salle multifonctionnelle;
- la hiérarchisation des allées de circulation sur le site et l'amélioration de leur fonctionnalité;
- la modification des accès au bâtiment;
- la révision de l'aménagement paysager afin de créer une continuité visuelle et spatiale entre le moulin et le centre de diffusion culturelle;
- le possible ajout d'un appentis à l'arrière de la maison Brunning afin d'offrir un accès universellement accessible en ascenseur au deuxième étage. Cette variante du projet vise à répondre à une recommandation du CPM qui souhaite que le plancher du deuxième étage soit conservé comme rappel de l'ancienne fonction résidentielle du bâtiment. Une autre variante serait de conserver la structure du deuxième étage et de la mettre en valeur par un jeu d'éclairage sans donner accès au deuxième étage;
- La modification au revêtement de la façade latérale gauche de l'agrandissement de 1953.

À l'issue de la présentation au CCU du 19 janvier 2022, il est prévu que le projet soit présenté au CPM le 4 mars 2022 en vue d'obtenir par la suite l'approbation du conseil municipal pour la réalisation des travaux.

Le projet actuel a été développé de manière à répondre à toutes les recommandations émises par le CPM depuis 2015. Ainsi, il prévoit la récupération d'un maximum d'éléments d'origine de la maison Brunning et de l'annexe construite en 1941. Les façades extérieures sont réhabilitées afin de conserver leurs caractéristiques architecturales d'origine. L'agrandissement de 1953 est en partie conservé, mais ses façades sont redéfinies en accord avec la nouvelle vocation du lieu. En outre, une fenestration plus généreuse est prévue et permet de faire rayonner le cœur du projet sur une placette aménagée en bordure de l'avenue Strathyre. Le projet établit ainsi une relation visuelle forte avec le parc Stinson et le moulin Fleming. La sobriété et la matérialité de la section de 1953 deviennent le nouveau geste unificateur qui, tout en restant subordonné aux volumes plus anciens, fait écho à l'esprit des interventions réalisées en 1953 sous une apparence actualisée. L'ensemble est complété par l'ajout du volume de la salle multifonctionnelle qui se distingue et s'intègre à la fois. Sa toiture blanche à double versant rappelle le caractère résidentiel et patrimonial du secteur, alors que son revêtement métallique blanc posé à la verticale lui donne une facture architecturale résolument contemporaine et intégrée au nouvel ensemble unifié. Enfin, l'aménagement paysager rehausse et met en valeur le projet; la plantation sur le site est bonifiée et est stratégiquement localisée afin de maintenir les vues depuis et vers le moulin Fleming. Bien que les plantations soient abondantes, les façades des parties plus anciennes du bâtiment restent dégagées afin de les mettre en valeur. Le réaménagement du stationnement, quant à lui, permet d'augmenter le verdissement du site. Les allées de circulation sur le site ont été revues et hiérarchisées de manière à ce que l'orientation soit aisée et fonctionnelle.

Les principaux revêtements du projet sont :

- Un enduit acrylique blanc (tel que le système ADEX-DIREX, couleur blanche, texture sable ou équivalent);
- du verre transparent avec film dégradé;
- des panneaux préfabriqués avec finition de verre opaque blanc et aluminium blanc (tels que Multifacade de panneaux de verre et fenêtres SM-160-02 de Stekar, couleur blanche OPACI-COAT-3000 et aluminium apparent blanc, fini en résine en poudre thermoplastique (peinture en poudre) de couleur RAL 9016 ou équivalent);
- un revêtement métallique blanc (tels que les panneaux Dutch Seam de Tuiles 3R, fini PVDF Série Kynar 500 Ascot white (10) de la charte Atas ou équivalent);
- du bardeau d'asphalte noir (tel que Mystique de la compagnie BP, noir deux tons ou équivalent).

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD se trouvent au chapitre 3 (Accessibilité universelle) et au chapitre 25 (Secteurs et bâtiments patrimoniaux).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

12 février 1990: Citation par la Ville de LaSalle en vertu de la Loi sur les biens culturels de l'immeuble situé au 13, avenue Strathyre, comme « monument historique ».

2012: L'immeuble situé au 13, avenue Strathyre devient un immeuble patrimonial cité lors de l'entrée en vigueur de la Loi sur le patrimoine culturel (remplace la Loi sur les biens culturels).

8 juillet 2019, CA19 20 0313: Contrat à Les Entreprises Géniam - décontamination et démolition sélective de l'ancien hôtel de ville.

3 avril 2019, CE 19 0569: Recommander au conseil municipal d'autoriser la démolition partielle de l'immeuble patrimonial cité situé au 13, avenue Strathyre, conformément à l'article 141 de la Loi sur le patrimoine culturel, dans le cadre du projet de réhabilitation de cet immeuble.

15 avril 2019, CM19 0448: Autoriser la démolition partielle de l'immeuble patrimonial cité situé

au 13, avenue Strathyre, conformément à l'article 141 de la Loi sur le patrimoine culturel, dans le cadre du projet de réhabilitation de cet immeuble.

4 mars 2019, CA19 20 0129: P.I.I.A. - transformation du bâtiment au 13 avenue Strathyre.

4 mars 2019, CA19 20 0121: Accorder une dérogation mineure au bâtiment situé au 13, avenue Strathyre.

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (demande AG3003112518), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la transformation de l'ancien hôtel de ville en lieu de diffusion culturelle situé au 13, avenue Strathyre (lot numéro 1 929 678).

JUSTIFICATION

À sa séance du 19 janvier 2022, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que le projet protège et met en valeur les caractéristiques architecturales d'intérêt du bâtiment;
- CONSIDÉRANT que le projet présente une implantation cohérente et une intégration du bâtiment dans son environnement;
- CONSIDÉRANT que le projet s'intègre aux constructions environnantes existantes tout en mettant en valeur son caractère communautaire;
- CONSIDÉRANT que le projet permet de protéger et mettre en valeur les caractéristiques paysagères d'un secteur d'intérêt patrimonial;
- CONSIDÉRANT que le projet propose des aménagements inclusifs, sécuritaires et confortables;
- CONSIDÉRANT que le projet contribuera à faire briller à nouveau un bâtiment ayant une valeur patrimoniale exceptionnelle;
- CONSIDÉRANT que le projet permettra de bonifier les services offerts aux citoyennes et citoyens;
- CONSIDÉRANT que le projet permettra de mettre en oeuvre la réalisation d'un des quatre pôles culturels à LaSalle;
- CONSIDÉRANT que le projet créera une relation visuelle et spatiale forte avec le moulin Fleming;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD (Accessibilité universelle et Secteurs et bâtiments patrimoniaux);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal LAVOIE
Chef de division - urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2022-01-27



Dossier # : 1222363001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 7 375 \$ pour la demande de permis (3002112454) visant la construction d'un bâtiment de type «trifamilial» sur le lot numéro 1 929 903 (rue Athole) et abroger la résolution numéro CA21 20 0461

D'accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 7 375 \$ pour la demande de permis (3002112454) visant la construction d'un bâtiment de type «trifamilial» sur le lot numéro 1 929 903 (rue Athole).

D'abroger la résolution numéro CA21 20 0461 adoptée par le conseil d'arrondissement à son assemblée tenue le 22 novembre 2021.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-01-28 15:31

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1222363001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 7 375 \$ pour la demande de permis (3002112454) visant la construction d'un bâtiment de type «trifamilial» sur le lot numéro 1 929 903 (rue Athole) et abroger la résolution numéro CA21 20 0461

CONTENU**CONTEXTE**

Le règlement 17-055, intitulé RÈGLEMENT RELATIF À LA CESSION POUR FINS D'ÉTABLISSEMENT, DE MAINTIEN ET D'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET DE PRÉSERVATION D'ESPACES NATURELS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, exige, préalablement à la délivrance d'un permis de construction relative à la mise en place d'un nouveau bâtiment principal sur un terrain dont l'immatriculation à titre de lot distinct n'a pas fait l'objet de la délivrance d'un permis de lotissement en raison du fait qu'elle a résulté de la rénovation cadastrale, mais qui, sans cette rénovation cadastrale, aurait occasionné des frais de parc, que le propriétaire verse à l'arrondissement une compensation monétaire de 10% de la valeur du site.

De plus, l'article 11 stipule que lorsqu'un versement a déjà été réalisé pour le site visé, le propriétaire doit verser la différence entre la somme déjà versée et la somme due.

La valeur du site est la valeur établie par la firme d'évaluateurs agréés Paris, Ladouceur et associés inc. tel qu'indiqué dans un rapport daté du 4 octobre 2021.

La demande de permis de construction (3002112454) vise la mise en place d'un nouveau bâtiment rencontrant la définition inscrite au premier paragraphe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA21 20 0461 adoptée le 22 novembre 2021.

DESCRIPTION

Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 7 375 \$ pour la demande de permis

(3002112454) visant la construction d'un bâtiment de type «trifamilial» sur le lot numéro 1 929 903 (rue Athole).

Les logements de 3 chambres n'avaient pas été exclus de la valeur à utiliser pour déterminer la compensation monétaire. Il y a donc lieu d'abroger la résolution numéro CA21 20 0461 adoptée par le conseil d'arrondissement à son assemblée tenue le 22 novembre 2021 et de la remplacer par celle-ci.

JUSTIFICATION

De manière détaillée, la méthode de calcul est prévue à l'article 5 du Règlement numéro 17-055:

(10% valeur du site / nombre total de logements) X (nombre de logements créés – le nombre de logements de 3 chambres et plus) = x – crédit pour compensation monétaire payé antérieurement.

$$(10 \% \text{ de } 295\,000 \$ / 4) \times (4 - 3) = (29\,500/4) \times 1 = 7\,375 \$$$

La compensation monétaire aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal s'élève à 7 375 \$ plutôt que de 29 500 \$.

Ce montant sera imputé au compte budgétaire:

2412.0000000.000000.00000.25507.000000.0000.000000.000000.00000.00

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia MONTPETIT
chef(fe) de division - ameliorations urbaines et
qualite du milieu (arrondissement)

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2022-01-27



Dossier # : 1222363002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 7 500 \$ pour la demande de permis (3003040795) visant la construction d'un bâtiment de type «triplex avec logement au sous-sol» sur le lot numéro 1 077 475 (9e Avenue) et abroger la résolution numéro CA21 200430

D'accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 7 500 \$ pour la demande de permis (3003040795) visant la construction d'un bâtiment de type «triplex avec logement au sous-sol» sur le lot numéro 1 077 475 (9e Avenue).

D'abroger la résolution numéro CA21 20 0430 adoptée par le conseil d'arrondissement à son assemblée tenue le 4 octobre 2021.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-01-28 15:23

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1222363002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 7 500 \$ pour la demande de permis (3003040795) visant la construction d'un bâtiment de type «triplex avec logement au sous-sol» sur le lot numéro 1 077 475 (9e Avenue) et abroger la résolution numéro CA21 200430

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement 17-055, intitulé RÈGLEMENT RELATIF À LA CESSION POUR FINS D'ÉTABLISSEMENT, DE MAINTIEN ET D'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET DE PRÉSERVATION D'ESPACES NATURELS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, exige, préalablement à la délivrance d'un permis de construction relative à la mise en place d'un nouveau bâtiment principal sur un terrain dont l'immatriculation à titre de lot distinct n'a pas fait l'objet de la délivrance d'un permis de lotissement en raison du fait qu'elle a résulté de la rénovation cadastrale, mais qui, sans cette rénovation cadastrale, aurait occasionné des frais de parc, que le propriétaire verse à l'arrondissement une compensation monétaire de 10% de la valeur du site;

De plus, l'article 11 stipule que lorsqu'un versement a déjà été réalisé pour le site visé, le propriétaire doit verser la différence entre la somme déjà versée et la somme due.

La valeur du site est la valeur établie par la firme d'évaluateurs agréés Paris, Ladouceur et associés inc. tel qu'indiqué dans un rapport daté du 22 septembre 2021.

La demande de permis de construction (3003040795) vise la mise en place d'un nouveau bâtiment rencontrant la définition inscrite au premier paragraphe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA21 20 0430 adoptée le 4 octobre 2021.

DESCRIPTION

Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 7 500 \$ pour la demande de permis (3003040795) visant la construction d'un bâtiment de type «triplex avec logement au sous-sol» sur le lot numéro 1 077 475 (9e Avenue).

Les logements de 3 chambres n'avaient pas été exclus de la valeur à utiliser pour déterminer la compensation monétaire. Il y a donc lieu d'abroger la résolution numéro CA21 20 0430 adoptée par le conseil d'arrondissement à son assemblée tenue le 4 octobre 2021 et de la remplacer par celle-ci.

JUSTIFICATION

La somme totale versée pour le site doit représenter 10% de la valeur établie, soit: 300 000 \$ à un taux de 10% = 30 000 \$

De manière détaillée, la méthode de calcul est prévue à l'article 5 du Règlement numéro 17-055:

(10% valeur du site / nombre total de logements) X (nombre de logements créés – le nombre de logements de 3 chambres et plus) = x – crédit pour compensation monétaire payé antérieurement.

$$(30\ 000\ \$ / 4) \times (4 - 3) = 7\ 500\ \$ \times 1 = 7\ 500\ \$$$

La compensation monétaire aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal s'élève à 7 500 \$.

Ce montant sera imputé au compte budgétaire:

2412.0000000.000000.000000.25507.000000.0000.000000.000000.000000.00

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 28 janvier 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia MONTPETIT
chef(fe) de division - ameliorations urbaines et
qualite du milieu (arrondissement)

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2022-01-28



Dossier # : 1227151003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'ajout d'espaces de stationnement réservés pour personnes handicapées aux endroits suivants dans l'arrondissement de LaSalle : 1481 rue Thierry, 1368 A rue Charbonneau, 1448 rue John-F.- Kennedy, 42 rue Alepin, 359 rue Lacharité, 215 8e avenue, 2236 rue Ménard, 2396 rue Harrigan et 932 rue Payant.

D'autoriser l'ajout d'espaces de stationnement réservés pour personnes handicapées aux endroits suivants dans l'arrondissement de LaSalle : 1481Thierry ; 1368 A Charbonneau ; 1448 John-F.- Kennedy ; 742 Alepin ; 359 Lacharité ; 215 8e avenue ; 2236 Ménard ; 2396 Harrigan ; 932 Payant.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-01-28 07:15

Signataire :

Christianne CYRENNE

Directrice Travaux Publics
LaSalle , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1227151003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'ajout d'espaces de stationnement réservés pour personnes handicapées aux endroits suivants dans l'arrondissement de LaSalle : 1481 rue Thierry, 1368 A rue Charbonneau, 1448 rue John-F.- Kennedy, 42 rue Alepin, 359 rue Lacharité, 215 8e avenue, 2236 rue Ménard, 2396 rue Harrigan et 932 rue Payant.

CONTENU**CONTEXTE**

Étant donné que plusieurs personnes ayant un handicap ont besoin d'un espace pour stationner leur véhicule près de leur résidence, la direction des Travaux publics demande l'installation d'espaces pour personnes handicapées devant les adresses suivantes : 1481 rue Thierry, 1368 A rue Charbonneau, 1448 rue John-F.- Kennedy, 742 rue Alepin, 359 rue Lacharité, 215 8e avenue, 2236 rue Ménard, 2396 rue Harrigan et 932 rue Payant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Les demandes d'espaces de stationnement réservés pour personnes handicapées sont tout à fait justifiées et remplissent les modalités de circulation adoptées en décembre 2001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le matériel (300 \$) a été acheté au poste : 2412.0010000.301720.03162.56590.000000.0000.000000.000000.000000.00000 et est présentement en inventaire. La main d'œuvre sera fournie par l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

Le : 2022-01-27



Dossier # : 1226456001

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-01-25 17:22

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1226456001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BOULANGER
Chef de division ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Josée BOULANGER
Chef de division - Ressources humaines

Le : 2022-01-25



Dossier # : 1225212003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner pour l'année 2022 madame la conseillère de la Ville Laura Palestini à titre d'observatrice au conseil d'administration du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux.

De désigner pour l'année 2022 madame la conseillère de la Ville Laura Palestini à titre d'observatrice au conseil d'administration du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-02-01 11:17

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1225212003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner pour l'année 2022 madame la conseillère de la Ville Laura Palestini à titre d'observatrice au conseil d'administration du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux.

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA18 20 0574 Désignation pour l'année 2019 de M. Richard Deschamps à titre d'observateur au conseil d'administration du CCCHL.

CA19 20 0569 Désignation pour l'année 2020 de M. Richard Deschamps à titre d'observateur au conseil d'administration du CCCHL.

CA20 20 0469 Désignation pour l'année 2021 de M. Richard Deschamps à titre d'observateur au conseil d'administration du CCCHL.

DESCRIPTION

Désignation pour l'année 2022 de madame la conseillère de la Ville Laura Palestini à titre d'observatrice au conseil d'administration du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane PELOQUIN
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2022-02-01



Dossier # : 1225212002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner madame la conseillère de la Ville Laura Palestini à titre d'administratrice au sein du conseil d'administration de la Société de la salle Jean-Grimaldi, en remplacement de monsieur le conseiller de la Ville Richard Deschamps

De désigner madame la conseillère de la Ville Laura Palestini à titre d'administratrice au sein du conseil d'administration de la Société de la salle Jean-Grimaldi, en remplacement de monsieur le conseiller de la Ville Richard Deschamps.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-02-01 17:59

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1225212002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner madame la conseillère de la Ville Laura Palestini à titre d'administratrice au sein du conseil d'administration de la Société de la salle Jean-Grimaldi, en remplacement de monsieur le conseiller de la Ville Richard Deschamps

CONTENU**CONTEXTE**

La Société de la salle Jean-Grimaldi a été créée en 1995 pour offrir à la population locale et régionale une programmation variée de spectacles professionnels. L'arrondissement de LaSalle et le Cégep André-Laurendeau sont ses principaux partenaires. La Société offre une programmation étoffée et diversifiée en arts de la scène de manière à en faire un carrefour d'événements et un pôle actif de développement culturel. Elle conçoit son apport à la communauté comme une contribution importante à l'amélioration de la qualité de vie culturelle des diverses clientèles qu'elle rejoint. Elle contribue à l'enrichissement de la vie culturelle des citoyens et au développement d'un sentiment de fierté et d'appartenance.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Désigner madame la conseillère de la Ville Laura Palestini à titre d'administratrice au sein du conseil d'administration de la Société de la salle Jean-Grimaldi, en remplacement de monsieur le conseiller de la Ville Richard Deschamps.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'Arrondissement de LaSalle respecte par cette nomination ses engagements envers la Société de la salle Jean-Grimaldi et permet la poursuite de leur collaboration au profit du développement culturel.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane PELOQUIN
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2022-02-01



Dossier # : 1225212004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver la désignation de M. Richard Deschamps, conseiller de la Ville du district Sault-Saint-Louis, à titre de représentant de l'arrondissement de LaSalle au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest

De désigner monsieur Richard Deschamps, conseiller de la Ville du district Sault-Saint-Louis, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.

De demander au conseil d'agglomération d'approuver la désignation de monsieur Richard Deschamps, conseiller de la Ville du district Sault-Saint-Louis, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-02-01 18:01

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1225212004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver la désignation de M. Richard Deschamps, conseiller de la Ville du district Sault-Saint-Louis, à titre de représentant de l'arrondissement de LaSalle au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest

CONTENU

CONTEXTE

Le réseau PME MTL est issu de la réorganisation en avril 2015 du réseau de soutien aux entreprises, dont la mission était anciennement confiée aux CLD et CDEC de Montréal. Il est composé de six organisations à but non lucratif desservant les entreprises de l'ensemble de l'agglomération montréalaise.

L'organisme desservant l'arrondissement de LaSalle porte le nom de PME MTL Grand Sud-Ouest. Plus précisément, PME MTL Grand Sud-Ouest accueille les entrepreneurs, les résidents et les organisations des arrondissements de Verdun, LaSalle et du Sud-Ouest qui souhaitent obtenir du soutien en matière d'entrepreneuriat, de financement ou de développement de la main-d'œuvre.

Assurant la relève du mandat CLD de LaSalle, il offre un ensemble de services d'accompagnement et de financement adaptés aux entreprises privées et d'économie sociale situées sur son territoire. De plus, le PME MTL Grand Sud-Ouest, en collaboration avec Emploi-Québec, offre un service de placement aux chercheurs d'emploi (prestataires de l'assurance-emploi ou sans revenu de tous âges), des conseils personnalisés de même que l'accès à un réseau d'employeurs et d'organisations de développement de l'employabilité.

Le conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest est composé de 13 personnes, soit 3 représentants d'arrondissement et 10 personnes des milieux d'affaires incluant le président. Pour LaSalle, la représentation est constituée d'un membre désigné par le conseil d'arrondissement et de 3 personnes du milieu des affaires. Les personnes du milieu des affaires n'ont pas à être désignées par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

Recommander au conseil d'agglomération d'entériner la désignation de monsieur Richard Deschamps, conseiller de la Ville du district Sault-Saint-Louis, pour siéger au conseil d'administration de l'organisation de développement économique local, PME MTL Grand Sud-

Ouest, desservant le territoire composé des arrondissements de Verdun, LaSalle et du Sud-Ouest.

JUSTIFICATION

La participation d'un représentant élu de l'arrondissement au conseil d'administration de l'organisation de développement économique local a pour but d'assurer la cohérence, la complémentarité, la concertation et le suivi des interventions communes de cette organisation et de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

MONTRÉAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape en cours :

- Résolution du conseil d'arrondissement : 7 février 2022

Étapes subséquentes :

- Résolution du comité exécutif
- Résolution du conseil municipal
- Résolution du conseil d'agglomération

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

S/O

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane PELOQUIN
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2022-02-01